



Votez aux élections professionnelles du 11 au 18 juin 2024

Unis, ensemble pour la défense de l'hôpital

Retour sur le Ségur de la Santé : les avancées, les déceptions, les impostures.

Les avancées

Avant d'entrer dans le détail de ce qu'a été le Ségur de la Santé, signé le 13 juillet 2020, il faut bien préciser ce dont on parle. En fait, sont amalgamées dans l'expression « Ségur de la Santé » deux séries de réformes, présentées comme des avancées pour l'attractivité du métier de praticien et plus globalement des personnels médicaux et non médicaux des hôpitaux. En ce qui concerne le personnel médical, il s'est agi de sommes relativement importantes : 375 millions d'euros pour la mesure « Buzyn » de « ma santé 2022 », et 450 millions d'euros pour le Ségur proprement dit. Car en fait, il y a eu deux séries bien différentes de mesures : les mesures « Buzyn » (loi du 24/07/2019, concrétisées par des décrets fin 2019 et début 2020) et le Ségur lui-même, le 13 juillet 2020.

Voyons ce qu'il en est :

1/ **Ma santé 2022 (loi Buzyn)**, votée à l'Assemblée le 24 juillet 2019 suivie de ses décrets par la suite.

Ces mesures, acceptées unanimement par **toutes** les Intersyndicales de PH (CMH, SNAM, INPH, Avenir Hospitalier, CPH et Jeunes Médecins) ont représenté une somme de 375 millions d'euros.

Quelles sont-elles ? **En clair trois mesures phares :**

- ✓ Suppression des trois premiers échelons par la fusion au 4ème échelon et entrée dans la carrière au 4ème échelon, soit à l'heure actuelle 5000 euros mensuels au minimum.
- ✓ Très importante augmentation de la prime d'engagement dans la carrière hospitalière (PECH) passant de 10.000 euros à 15.000 et même jusqu'à 30.000 euros dans certaines conditions.
- ✓ La prime territoriale

2/ **Le Ségur (le 13/07/2020)**

A la suite du 1^{er} confinement dû à la Crise Covid, Le Président de la République : Emmanuel Macron a estimé qu'il fallait aller plus loin, d'où la convocation par le Ministre Olivier Véran, d'une large concertation présidée par l'ancienne secrétaire générale de la CFTD : Nicole Notat.

Cette concertation et ses conclusions ont pris pour nom Ségur de la Santé.

Quelles en sont les mesures :

✓ Revalorisation globale de 800 à jusqu'à 1600 euros bruts mensuels au maximum selon l'ancienneté.

✓ Création de trois échelons après l'ancien échelon 13, avec par an pour chacun de ces échelons supplémentaires un paramétrage proposé à : + 5000, + 5000 ET + 7000 euros annuels pour le dernier. (il faut noter que 25 % des PH sont au 13ème échelon, 15 % sont au 12ème, ce qui en fait une revalorisation très importante immédiate).

✓ Augmentation de l'IESPE (indemnité d'engagement de service public exclusif) identique à 1010 euros bruts pour tous (Assistants, CCA/AHU, PH, PUPH, ...). Les plus jeunes profitant le plus en proportion de la revalorisation systématique pour tous de l'IESPE à 1010 euros brut sans palier avant ou après 15 ans d'ancienneté, comme c'était le cas jusqu'à présent.

Ces mesures étaient chiffrées à 450 millions d'euros.

Soit, en comptant les mesures « Buzyn » (acceptées par toutes les Intersyndicales) et le « Ségur » proprement dit (signé lui, par la CMH, l'INPH et le SNAM) en tout 825 millions d'euros et donc une augmentation globale de 14 à 25 % des salaires.

C'était insuffisant, tout juste un rattrapage eu égard à l'inflation, mais néanmoins la plus importante augmentation depuis la création du statut de PH en 1984.

C'est pourquoi les trois organisations majoritaires (INPH, CMH et SNAM) ont signé cet accord.

Néanmoins, dans le corps du texte figurait, à notre demande : un « comité de suivi » pour une négociation complémentaire sur la carrière et retraite des universitaires, une négociation sur la PDS (en clair notre revendication de 5^{ème} plage horaires ou 3ème soirée comptée comme 3ème demi-journée), et un engagement politique de négocier pour les échelons des générations intermédiaires.

Les déceptions

Il avait été clairement convenu d'aborder rapidement après la signature et dès la rentrée suivante, trois sujets urgents :

1/ Le sujet de la carrière des hospitalo-universitaires.

2/ Une négociation sur la permanence des soins et en particulier notre revendication d'obtention d'une 5^{ème} plage horaires.

3/ Entamer une négociation pour que tous les PH puissent se sentir largement bénéficiaires de ces réformes et notamment les collègues en début et milieu de carrière, qui voyaient des « nouveaux nommés » arrivés au même niveau salarial et d'échelon que ceux qui avaient plusieurs années d'ancienneté. Que s'est-il passé :

En ce qui concerne les universitaires, il n'y a quasiment eu que des déceptions, avec des négociations, des allers et retours interminables, suivis d'un résultat très médiocre avec en plus suppression de toute idée d'abondement d'un plan épargne retraite, alors que cela avait été promis.

Nous revenons par ailleurs longuement sur ces déceptions dans nos diverses productions syndicales. Sur les deux autres points : PDS et raccourcissements ou accélérations d'échelons, nous n'avons rien obtenu.

D'abord, nous avons eu pas moins de six Ministres de la santé en moins de deux ans (Véran, Bourguignon, Braun, le Bodo, Rousseau et maintenant Valletoux).

Ensuite, après plus de dix-huit mois de négociations sur la PDS et les échelons, notamment avec le Ministre F. Braun, brutalement, le vendredi 12 mai 2023, les négociations ont été interrompues, alors que divers points semblaient se débloquer.

De nombreux communiqués de presse, une grève (le 3 et 4 juillet 2023) et une manifestation

(le 4 juillet 2023 devant le Ministère, à l'appel de la CMH, de l'INPH et du SNAM) n'ont rien pu y faire.

Il n'y a plus eu de négociations depuis (mais par contre, il y a eu une succession de Ministres de la Santé depuis).

Les impostures

Comme précisé plus haut, malgré les avancées, malgré les 825 millions d'euros injecté, il y avait de nombreux « trous dans la raquette » et des insuffisances, d'où le rajout à notre demande d'un comité de suivi pour les HU, la PDS et les échelons intermédiaires.

Néanmoins, nous avons (avec l'INPH, le SANM et la CMH), décidé de signer le 2^{ème} volet de ces accords le 13 juillet 2020. Quel qu'en soit leurs raisons, d'autres Intersyndicales (minoritaires) ont décidé de ne pas signer ce 2^{ème} volet. (Mais, ils avaient validé le 1^{er} volet, les « mesures Buzyn », de suppression des 3 échelons).

Anticipaient-ils du mécontentement, des déceptions, un non suivi de mesures avancées ?

Quoi qu'il en soit, dès la signature du Ségur le 13 juillet 2020, les non-signataires déclenchaient la polémique : « magouilles », « Le scandale du reclassement inique » « rupture d'équité », « l'arnaque de la suppression de trois échelons de début de carrière ».

S'attaquaient-ils au problème de la PDS, des universitaires, de la désertification ou de l'insuffisance de l'IESPE ?

→ Il y a ceux qui ont **signé le Ségur #rendeznousles4ans** : INPH, CMH, SNAM-HP (liste Unis pour l'hôpital public)

→ Il y a ceux qui **s'allient aux directeurs d'hôpitaux** : APH, CPH, AH (SNPHARé), SYNCASS CFDT (liste Ensemble APH)

ÉLECTIONS Professionnelles 2022 - Les résultats au CCN : LE SYNCASS-CFDT RESTE LE SYNDICAT MAJORITAIRE DES DIRECTEURS



Le SYNCASS CFDT est le syndicat majoritaire des directeurs d'hôpitaux, favorable à la régulation des médecins et soutien de la DG condamnée dans l'affaire du suicide du Pr Mégrien

Non, la cible était la suppression des trois premiers échelons de la carrière créant un sentiment d'injustice chez les collègues en milieu de carrière.

Or, cette suppression n'a jamais fait parti du Ségur signé par l'INPH, la CMH et le SNAM, mais des mesures Buzyn issues de la « ma santé 2022 » votée le 24 juillet 2019 à l'Assemblée, acceptée par tous les syndicats, dont les non signataires minoritaires du Ségur eux-mêmes.

Exemple de l'exploitation clientéliste de l'imposture (extrait d'un document électoral récemment diffusé)

Le Président d'APH de l'époque déclarant y être favorable, demandait même par voie de presse que les mesures « Buzyn » dont la suppression des trois échelons soient publiées avant le 1^{er} septembre de cette année-là.

Ce genre de polémique imbécile et contre-productive, de nature purement électoraliste est peut-être une des raisons des échecs à répétitions dans nos démarches d'amélioration de l'attractivité de notre profession.

Ces divisions et ces méthodes devraient être proscrites de nos démarches syndicales, même en période électorale.